

ABONNEMENT.

Saumur : En un an... 35 fr. En six mois... 18. En trois mois... 10. Poste : En un an... 35 fr. En six mois... 18. En trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Octobre 1882.

Chronique générale.

On sait que M. Tirard abandonne les conventions avec la Compagnie d'Orléans, signées par son prédécesseur M. Léon Say.

M. Tirard, on le sait encore, est absolument inféodé à l'opportunisme et fait partie de la bande financière qui a complété le rachat de toutes les Compagnies de chemins de fer pour tirer de l'exploitation 1° des rentes, 2° des bénéfices politiques.

Le ministre actuel des finances a-t-il le consentement bien explicite de ses collègues en travaillant ainsi pour la fortune de M. Gambetta? Et trouvera-t-il dans la Chambre une majorité plus complaisante pour détruire le régime de nos chemins de fer que pour rétablir le système électoral du scrutin de liste?

Nous ne le savons pas.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Sénat, — ce grand conseil des communes, selon l'expression de M. Gambetta, — qui a déjà empêché la Chambre de commettre une quantité énorme de sottises, pourrait bien arrêter le bijoutier Tirard dans la campagne qu'il entreprend pour s'emparer des locomotives.

Le gouvernement va retirer, par décret, le projet de loi conventionnel soumis à la Chambre. C'est très-bien.

Mais le Sénat, qui a, au même degré que la Chambre, l'initiative des projets de loi, reprendra les conventions avec le chemin de fer d'Orléans.

M. Léon Say, qui a l'oreille de la haute assemblée, se propose d'engager sur cette question un débat retentissant, dans lequel il démontrera le côté doublement, faible des projets du bijoutier Tirard :

1° Difficultés budgétaires à résoudre ; 2° Ajournement forcé des améliorations que les Compagnies de chemins de fer ne peuvent

pas accomplir si on ne leur assure pas une certaine sécurité du lendemain.

Cette question est une des premières qui va être discutée, puisqu'elle viendra à propos du budget.

Si le Sénat approuve la convention conclue par M. Léon Say, comme il est probable, voilà tous les projets financiers de l'opportunisme à vau-l'eau.

La Chambre a la priorité en fait de questions budgétaires, c'est exactement constitutionnel ; mais elle ne peut pas, seule, bouleverser le régime des chemins de fer, même pour le plus grand intérêt des députés vendus de la majorité.

Et il est à croire que l'influence de M. Léon Say et de ses amis aura raison du complot qui a pour but d'enlever l'exploitation des chemins de fer au service du public, pour la transformer en un instrument destiné à aider la fortune financière et politique du parti opportuniste.

Un conseil de cabinet a eu lieu hier matin au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Duclerc. Il a été très-court. Le ministre des affaires étrangères a lu les dépêches reçues la nuit précédente. On est satisfait de ce qui se passe dans la régence de Tunis.

On s'est occupé des manifestations légitimistes d'Arles et de la Camargue sur lesquelles le ministre de l'intérieur attend de nouveaux rapports.

Des poursuites seraient exercées contre le prêtre qui a chanté le Domine salvum fac regem, et contre les personnes qui ont accroché le drapeau blanc au pignon de la préfecture, si on les découvre.

Il se confirme que M. Devès, en présence des critiques de la presse et de l'opposition que font les autres ministres, renoncera à présenter son projet de réforme de la magistrature.

On signale de fréquentes entrevues de M^{re} Billières, évêque de Tarbes, avec M. Fal-

lières et M. Flourens, au sujet du séquestre apposé sur la caisse de Lourdes. Le gouvernement est disposé à donner toutes les satisfactions ; il voudrait que l'église de Lourdes fût desservie par des prêtres du diocèse de Tarbes.

Paris annonce que la société chorale légitimiste qui a chanté le Domine salvum fac regem à la Camargue sera dissoute.

Le même journal fait remarquer que, depuis la loi de juillet 1881 sur la presse, le gouvernement ne peut poursuivre le port et l'exhibition d'emblèmes séditieux. Qu'en conséquence les personnes qui ont substitué le drapeau blanc au drapeau tricolore de la sous-préfecture d'Arles ne seront poursuivies que pour violation de domicile.

M. Gambetta, invité par les comités républicains de Cherbourg à venir faire une conférence dans cette ville, vient de faire répondre qu'il lui était impossible de s'absenter de Paris à la veille de l'ouverture de la session.

L'Univers annonce que les infirmières laïques ayant quitté l'hôpital d'Auxerre envahi par la fièvre typhoïde, la municipalité a dû recourir aux Sœurs précédemment expulsées.

Ces saintes filles sont rentrées sans hésiter, et un journal nous apprend qu'il y a eu des victimes parmi elles.

On écrit de Mâcon, 12 octobre :

« Des affiches incendiaires ont été placardées sur un grand nombre de points à Montceau-les-Mines.

« La nuit dernière, deux coups de dynamite ont été tirés contre la maison du sieur Gardenet, contre-maître de la tuilerie de Saint-Vallier. Il n'y a eu heureusement que des dégâts matériels à constater. Personne n'a été blessé. »

Lord Lyons a été mandé à Walmer-Castle. Il s'agirait d'engager la France à s'emparer de la Tripolitaine et de l'annexer à la Tunisie, mais à la condition que l'Angleterre restât maîtresse absolue de l'Égypte. C'est l'Italie qui paierait les pots cassés.

Le Daily-Telegraph publie la dépêche suivante de Vienne :

« Les Italiens ne sont nullement réconciliés avec l'occupation de la Tunisie par la France et maintiennent toujours l'opinion que Tunis doit appartenir à l'Italie. »

Personne n'ignore que M. Caubet, chef de la police municipale de Paris, est un franc-maçon zélé, qui appartient à la loge le Parfait Silence.

Dernièrement, cette loge lui offrait un marteau d'honneur pour le remercier des services que le F. Caubet rendait à la franc-maçonnerie dans l'exercice de ses fonctions policières. Depuis que la loge le Parfait Silence lui a fait cet honneur, le F. Caubet multiplie son zèle et son dévouement ; il fait une propagande effrénée dans le personnel de son administration.

Les inspecteurs qui ont droit à une retraite se font recevoir d'une loge quelconque en espérant que le Vénérable Caubet voudra bien les maintenir au service. Jusqu'à présent, tous ces nouveaux adeptes ont réussi, au détriment des employés zélés qui ne veulent pas abjurer leur foi.

D'autre part, autant que cela lui est possible, le chef de la police municipale n'admet dans le service que des jeunes gens qui sont membres de la franc-maçonnerie, et cela sans examen, sur la seule recommandation d'un F. de n'importe quelle loge.

Il paraît qu'on ne peut être bon policier si l'on n'est pas franc-maçon.

Un comité à la tête duquel figurent, paraît-il, MM. Spuller, Caduc, Achard, Duzon, est en voie de formation, dans le but de

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VIII

(Suite.)

— La légalisation?... Quelle est cette nouvelle plaisanterie? Est-ce un opéra-bouffe chanté par notre illustre ténor?

— C'est un acte solennel, monsieur, puisqu'on a besoin de l'autorité paternelle pour l'accomplir.

— Tout d'abord mes félicitations, monsieur Ferrat, pour le degré de confiance que vous inspirez à mes enfants. Plénipotentiaire!... rien que cela!

— Cet acte est rendu nécessaire par l'état de santé de M. Boldini.

— Comment? Cet artiste accompli ne jouit plus de toute la plénitude de ses facultés, si séduisantes, si irrésistibles?

— M. Boldini va mourir.

— Oh! oh!

— C'est d'un mariage in extremis qu'il s'agit.

— Bah!... cet homme charmant peut très-bien

s'embarquer pour le dernier voyage sans s'embarasser d'un bagage légal, dont il n'avait eu jusqu'ici nul souci.

— Le mariage anglais ne régularise pas en France l'avenir des enfants, ni le veuvage de la femme.

— Et ce détail le touche enfin?... Quel excellent père!... Quel mari édifiant!

— Incontestablement meilleur père, meilleur mari, que l'on n'avait le droit de le supposer, d'après sa conduite passée.

— Vos éloges le flatteront, jeune homme.

— Je crois qu'il prise davantage les soins que je suis assez heureux pour lui donner.

— Ministre-plénipotentiaire et sœur de charité!... vous êtes complet.

— Vous vous moquez fort agréablement, monsieur ; mais le temps marche et j'attends.

— Quoi donc ?

— Le consentement.

— Ma fille a l'habitude de s'en passer ; qu'elle continue.

— Elle le ferait, en se bornant à vous présenter des actes de respect, si la maladie de son mari ne rendait la plus grande hâte nécessaire.

— Je regrette que le mariage anglais, qui a paru parfaitement suffisant au couple Boldini lorsqu'il est allé le contracter à Londres, ne lui convienne plus aujourd'hui. Pour moi, je m'en contente.

— Vous savez qu'il s'agit de l'avenir de vos petits-enfants.

— Oh!... la fibre « grand-paternelle » n'est point extrêmement développée en moi, à l'égard des rejetons inconnus d'une fille ingrate.

— L'est-elle beaucoup plus, monsieur Bourgeal, à l'égard de l'enfant bien connue, celle-là, et odieusement dévouée d'une belle-fille divorcée par contrainte?

La moquerie dédaigneuse qui se peignait sur le visage du vieillard, fit place à une expression de méchanceté mal contenue.

— Ah! vous voici revenu à Geneviève Carvès, votre protectrice, votre passion, votre idéal...

— Mon culte reconnaissant, interrompit vivement le jeune homme.

— Eh bien! qu'a-t-elle à faire ici, cette idole?... Elle ne m'est plus rien, et, sa petite-fille elle-même, attribuée par le jugement à sa mère, n'a rien à revendiquer non plus.

— Rassurez-vous ; M^{me} Carvès ne revendiquera jamais quoi que ce soit pour elle. Pour autrui, c'est différent.

— Des énigmes ?

— Claires pour vous, monsieur.

— Nullement.

— Faut-il que je m'explique ?

— Ce sera plus tôt fini.

— Eh bien! les héritiers Martel, les témoins de

sa mort au Chalet-Jaune, instruits maintenant de leurs droits et du dépouillement dont ils ont été victimes, ne pourraient-ils unir leurs forces pour avoir raison, suivant les circonstances, de votre mutisme et de votre hypocrisie.

L'apostrophe brûlante, hardiment jetée, frappa le vieux socialiste en pleine poitrine.

Malgré son impassibilité voulue, il en tressaillit. C'était la guerre déclarée.

— Oh! grommela-t-il, les chiens jappent!

— C'est un avertissement ; ils pourraient mordre, riposta prestement Jacques.

— Vous voulez de l'argent?... Et il en a encore en promenant autour de lui un regard de raillerie, puisiez dans mon luxe.

— Je ne veux pas d'argent!... aujourd'hui, du moins.

— Autrefois, vous en vouliez, il m'en souvient.

— J'étais un enfant et un ignorant. J'aurais parlé, qui m'eût éru ?

— Qui vous croirait mieux aujourd'hui ?

— Vos ennemis politiques, qui sauteraient sur vous comme sur une proie ; vos amis du parti socialiste, qui seraient heureux de voir abaisser votre omnipotence, qu'ils jaloussent.

— Et qui les dresserait contre moi ?

— Jacques Ferrat, Julienne Outier, Marianne Duval, les victimes ; Geneviève Carvès, le témoin du vol.

restituer et de répartir entre les plus dignes et les plus malheureux les pensions attribuées surabondamment et sans discernement, il faut bien le dire, par la commission des indemnités du 2 Décembre.

L'instituteur laïque d'une commune du canton d'Orgel (Jura), occupant le local précédemment habité par les Frères, vient de remplacer dans sa classe les images du Christ par trois grossiers dessins enluminés de Robespierre, Garibaldi et Gambetta, au-dessus desquels il a placé une bande rouge avec ces mots : *La trinité révolutionnaire*. L'inspecteur primaire, en visitant cette classe deux jours après son ouverture, a fait enlever ces trois portraits.

Une contrée de l'Allier, dotée par ses anciens seigneurs d'un vaste hôpital, assiste en ce moment à la plus singulière persécution, dirigée par la commission administrative contre les religieuses qui desservent cet établissement.

L'hôpital-hospice de Gayette, utile à six communes voisines, Montoldre, Varennes, Saint-Gérard-le-Puy, Boucé et Rongères, compte cinquante-deux vieillards, trente-deux malades, cinq aliénés, trente-quatre orphelins, vingt-trois employés. Chaque semaine, il distribue quatre cent cinquante kilogrammes de pain aux indigents.

Cette importante institution est administrée par quinze membres; un de droit, six élus par les conseils municipaux et huit nommés par le préfet.

Or, un membre élu, M. Choussy, maire de Rongères, vient de révéler les faits les plus inattendus et de mettre en lumière les persécutions infligées aux Filles de Saint-Vincent par la commission républicaine.

Celle-ci vient d'élaborer un règlement qui interdit aux Filles de la Charité, desservant l'hôpital, de se confesser à d'autres prêtres qu'à l'aumônier, et qui leur prescrit d'afficher chaque jour dans l'établissement la liste des *aliments qu'elles emploient* !

La brochure de M. Choussy a produit dans le département une grande sensation.

Un joli cas d'arbitraire républicain :

Ces jours-ci, raconte le *Messageur*, de Valence, un jeune homme se présente à la mairie et, s'adressant au citoyen Tampier :

— Monsieur, je désirerais copie de mon extrait de naissance.

— Pourquoi faire ?

— Pour que M. le supérieur du grand séminaire, où je vais entrer, puisse constater mon identité.

— Nous ne délivrons pas d'extrait de naissance lorsqu'il est destiné à un tel usage !!!

A empailler, vraiment, la municipalité républicaine de Valence.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

On télégraphie de Paris au *Times* que M. de Bismarck a dit dans une conversation

— Sans preuves ?

— La parole d'honnêtes gens qui ne reviennent pas de Cayenne.

Un second frissonnement involontaire plissa le front de marbre de l'ambassadeur.

Au moment où, de sa retraite, il jouait une grosse partie politique, reprenant dans l'ombre l'entreprise avortée du 31 octobre, pour faire tourner les malheurs de la France et les misères du siège de Paris au profit de l'idée révolutionnaire, la menace directe des héritiers Martel troublait violemment sa quiétude, et pouvait ébranler son autorité dans son parti.

Revenir de Cayenne était une gloire, mais avoir volé n'était pas encore un honneur. On y arriverait.

Seulement le fruit n'était pas encore mûr.

Son hésitation fut de courte durée. Briser cet avorton dangereux... Quelle joie !... Le briser aujourd'hui, impossible. Mais demain ?... Ah ! vienne la révolution sociale et le lendemain appartenait à sa haine.

— Vous êtes jeune, je suis un vieillard, vous me venez menacer chez moi, je suis seul : que voulez-vous emporter d'ici ? demanda-t-il avec hauteur.

Jacques ne releva pas l'allusion injurieuse.

— Un consentement écrit, qui supprime les formalités trop longues des actes respectueux, se borna-t-il à répondre.

— Rien de plus ?

que l'idée de creuser un deuxième canal à Suez était destinée seulement à prévenir les actionnaires contre les dangers de l'irascibilité de M. de Lesseps, mais le but réel des Anglais est de s'assurer la majorité dans l'assemblée générale des actionnaires et de remplacer M. de Lesseps à la présidence du Conseil d'administration par un personnage anglais.

L'Angleterre ne peut avoir que 40 voix pour près de 200,000 actions qu'elle possède, mais si on faisait une loi permettant aux dépositaires de placer leurs capitaux en actions du canal de Suez, il y aurait bientôt des milliers d'Anglais ayant le droit de vote dans l'assemblée des actionnaires. Beaucoup pensent que cela se fera ou devrait se faire.

Le *Times* ajoute que les hommes d'État de l'Angleterre n'ont formé aucun projet pareil. L'Angleterre ne demande pas mieux que de laisser les choses dans l'état actuel; malheureusement M. de Lesseps réclame pour la Compagnie de Suez une autorité impétieuse sur le domaine politique et menaçant les intérêts vitaux de l'Angleterre. L'Angleterre ne peut pas permettre à M. de Lesseps de créer des obstacles au rétablissement de l'ordre en Égypte et de contrecarrer les mesures nécessaires pour assurer le libre accès des possessions orientales britanniques. Toutefois, si les actions du canal doivent passer aux mains des nombreux détenteurs anglais, ce sera par les transactions financières ordinaires, non par les encouragements du gouvernement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 octobre.

Le marché a conservé aujourd'hui l'attitude très-satisfaisante qu'il avait prise hier.

Les places étrangères gardent une grande fermeté qu'impressionne favorablement notre Bourse. Mais quelques réalisations arrêtent un moment les dispositions excellentes de la spéculation : le 5 0/0 est à 116.47 et 116.42; l'amortissable à 82.05 et 82; sur le 3 0/0, on oscille à 81.72 et 81.67.

Le Turc est lourd cependant à 13.45 et la Banque Ottomane à 822.50; malgré les réactions passagères, le fond du mouvement est toujours la hausse.

L'action de la Banque de France est à 5,480. L'encaisse a perdu 15 millions, dont 9 millions d'or. Les bénéfices sont de 700,000.

Sur le Crédit Foncier les demandes sont importantes à 1,425. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le Conseil d'administration a autorisé pour 8,060,000 francs de nouveaux prêts. Les obligations foncières 4 0/0 offertes au public à 480 francs et remboursables à 500 francs représentent toutes les conditions d'un excellent placement, aussi les demandes du public sont-elles de plus en plus nombreuses.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se maintiennent à 530. La situation prospère de cette Société fait prévoir de plus hauts cours.

Le Lyonnais reste à 640.

Sur la Banque Centrale de Crédit, les dispositions du public sont excellentes. On achète en raison de l'avenir qu'on entrevoit sur cette valeur.

Le marché des valeurs du Crédit Provincial est aujourd'hui plus calme, les cours acquis représentent de tels bénéfices que les réalisations amenées par chaque poussée se justifient tout naturellement.

Suez, 2,710.

Lyon, 1,647.50 et 1,640; Nord, 2,010.

— Rien.

M. Bourgeat ouvrit un tiroir, où sa prévoyance tenait en réserve du papier timbré de valeurs diverses, — nous savons quel usage il en savait faire ! — et, d'une main qu'agitait la colère intérieure, il écrivit les trois lignes officielles que la loi civile réclame pour procéder, en l'absence des parents, à la célébration du mariage.

Il les lança aussitôt à la face du boiteux, lequel, ne faisant pas de délicatesse inutile, releva la pièce, et prit congé sur une phrase aiguë comme un dard :

— Nous nous reverrons, monsieur Bourgeat, si jamais l'une de vos victimes a quelque compensation à tirer de vos habiles mains de fidéicommis-saire.

Le vieillard lui coula un regard haineux :

— J'imagine, monsieur Ferrat, riposta-t-il froidement, que nous nous reverrons, en effet, plus tôt que vous ne le souhaitez vous-même.

La porte tomba derrière le jeune homme, qui reprit sa course rapide à travers les rues parisiennes, fier de la pièce qu'il rapportait comme un trophée, et qu'il brandit joyeusement sur sa tête, en pénétrant dans la chambre d'Antonio Boldini.

— Le voilà !... voilà le consentement !

— Vous l'avez obtenu ? s'écria le malade dont un rayon de bonheur éclaira le front blême.

— Ça n'a pas été comode ! L'ours n'est pas tendre !

Chronique militaire.

Le commandant du 12^e corps a puni, la semaine dernière, de quatre jours de prison, 45 réservistes appartenant aux 4^e et 2^e escadrons du 17^e chasseurs, tenant garnison à Limoges, pour port de képis de fantaisie.

Ces hommes avaient certainement tort; ils auraient pu, sans qu'il leur en coûtât davantage, se procurer, contre remboursement, des képis neufs d'ordonnance au magasin du corps. Toutefois, nous sommes convaincus que ce n'est point par « fantaisie », mais tout simplement par propriété, qu'ils ont eu recours à une coiffure non réglementaire. Les képis qu'on délivre aux réservistes pour leurs 28 jours sont si républicains que, en bonne conscience, l'État est pour moitié au moins dans la faute commise par les réservistes du 17^e chasseurs.

Il serait désirable que cet incident fût mis sous les yeux du ministre, afin que des ordres fussent donnés pour que, désormais, les réservistes et les territoriaux ne reçussent que des coiffures convenables. En Allemagne, les hommes appelés pour des périodes d'instruction reçoivent toujours des casquettes neuves. (Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le comte Urbain de Maillé nous adresse la lettre suivante :

Château du Loroux, ce 11 octobre 1882.

« Monsieur le Directeur,

« Je viens de lire l'article de M. Parrot dans votre journal du 7 courant, auquel, pour l'honneur de ma famille, je me vois encore forcé de répondre.

« M. Parrot dit : « Si M. le marquis de Maillé avait acquis réellement, comme on le dit, l'abbaye dans le but unique de le rendre aux moines aussitôt que les circonstances le lui permettraient, il se serait acquitté de cet engagement avant de mourir. »

« Voici l'affirmation que j'ai portée :

« L'abbaye du Loroux n'est entrée dans la maison de Maillé qu'à la prière des moines eux-mêmes, ne trouvant que ce moyen de sauver leurs cloîtres de la fureur révolutionnaire et de pouvoir, jusqu'à leur mort, y continuer leurs pieux exercices.

« Mon bisaïeul a-t-il tenu sa parole ? *Oui*, et M. Parrot reconnaît enfin que les derniers moines furent gardés par le marquis de Maillé dans leur antique demeure; c'est tout ce que j'ai voulu prouver !

« Dans la pensée de mon arrière-grand-père, comme dans celle de toute ma famille, le Loroux devait toujours être rendu aux moines qui viendraient à le réclamer; nous n'avons jamais changé d'avis sur ce point, et, quoique M. Parrot en dise, la présence du château bâti en 1837 par mon père n'aurait en rien été un obstacle, car mon père, devant habiter Jalesnes, disait souvent avec mon

Mais apercevant Léon, il s'arrêta, tout interdit.

— Merci, monsieur Ferrat, dit l'ingénieur, dont tombaient enfin les mauvais sentiments à l'égard du boiteux; mes neveux sauront par moi, plus tard, ce qu'ils vous doivent.

— Mon bon Jacques !... dit Geneviève avec effusion.

Ce fut son seul remerciement.

Le boiteux le préférait à tout.

— Ah ! je n'ai pas fini de payer mes dettes. Madame Carvès, s'écria-t-il : voilà seulement le premier sauvetage que votre « terre-neuve » a le bonheur d'accomplir.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Le 79^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Morbihan, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Vannes, de Lorient, de l'église de Sainte-Anne d'Auray, et du château de Josselin, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Vannes, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

bisaïeul : « Si les religieux désiraient reprendre leur ancienne abbaye, comme ils se raient heureux d'y trouver un abri en attendant la reconstruction de leur cloître de l'abbaye, restauré dernièrement par M. Bibard, architecte à Angers, les Sœurs de Saint-Charles continuent à Angers, les Sœurs de la Croix de la Vierge des pieux religieux en prodiguant des soins aux malheureux et des secours aux pauvres voyageurs qui passent continuellement sur la route; et la chapelle, où on admire encore quelques fresques, peut être rendue au culte; les infirmes et les vieillards qui ne peuvent franchir la distance qui les sépare du village, peuvent y trouver les consolations de la religion.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Comte URBAIN DE MAILLÉ
LA TOUR-LANDRY. »

L'habitant du canton de Longué qui a déjà publié une lettre sur la famille de Maillé, nous en adresse une nouvelle en réponse à M. Armand Parrot. Nous sommes obligé de l'ajourner à demain.

On lit dans le *Journal du Centre*, de Châteauneuf :

« Il y avait très-belle réunion de chasse samedi au château de Valençay.

« Le duc, dont l'hospitalité est à la fois si simple et si seigneuriale, avait autour de lui nombreuse compagnie, entre autres la marquise et le marquis de Castellane, le colonel baron de Lignières, le baron Hainguerlot, le marquis de Sesmaisons, un groupe d'officiers de l'École de cavalerie de Saumur, parmi lesquels le comte Henri de Miramon, aide de camp du ministre de la guerre, venait de conduire son neveu, Léon de Miramon, à l'École de cavalerie de Saumur.

« M. de Lesseps, qui est un voisin de campagne du duc de Valençay, est arrivé à neuf heures du matin accompagné de ses deux fils.

« La chasse a été intéressante.

« L'animal, qui était un dix-cors, fut allégué, sur le coup de neuf heures et du soir, dans les bois de Valençay.

« Après s'être fait battre dans les encintes pendant deux heures, il prit un parti, battit l'eau, revint sur ses brisées et fit tête aux chiens. Enfin, il fut servi à six heures du soir.

« La marquise de Castellane était la première, suivant son habitude, à l'hallali; mais, comme elle fait partie de la famille, le duc de Valençay fit offrir, en sonnant les honneurs, le pied droit à Mathieu de Lesseps, l'oreille droite à Ismaël de Lesseps.

Le nombre des vagabonds qui parcourent nos campagnes augmente, en vérité, chaque jour d'une manière fort inquiétante. Ils vont isolés ou par groupes. Ils se disent à peu près tous ouvriers sans travail et qui en cherchent — sans vouloir, du reste, la plupart du temps en faire.

Les républicains nous assurent que la future loi qu'ils préparent contre les récidivistes nous débarrassera de ces « escarpes » et « chevaux de retour ».

Cette loi nouvelle sera frappée d'impossibilité comme toutes les mesures prises par les hommes qui nous gouvernent.

Nous partageons complètement l'avis de notre excellent confrère de Bordeaux, le *Guinnee*, qui dit :

« L'imprévoyance et la sottise infatigable des politiciens républicains, qui se prennent pour des hommes de gouvernement, ne se montrent, à notre avis, dans aucun de leurs actes, avec plus d'évidence que dans les récidivistes, avec plus d'évidence que dans les récidivistes, les gueux dont ils menacent les récidivistes, les se flattent, en vain, croyons-nous, d'assainir et de régénérer la société. Il sied bien, en effet, à des sectaires qui excluent le catholicisme de l'école et qui n'édient pas une loi qui tende à proscrire la religion, de vouloir infliger des châtements exemplaires aux tristes victimes de l'impie et de la corruption dont ils sont, eux, gouvernants, les premiers et les plus ardents apôtres !

« Ils savent les bases de la morale et ils se proposent de sévir contre ceux qui en méconnaissent les lois !

« Avec un peu plus de logique — ou avec un peu moins de mauvaise foi — ils comprendraient qu'en expulsant Dieu de la société ils se sont enlevé le droit d'en chasser le vice et le crime ! »

Empoisonnement à Rochefort-sur-Loire.

Notre correspondant de Rochefort sur-Loire signale un empoisonnement qui vient d'être causé par des champignons vénéneux.

Dimanche dernier, la femme Vialore, âgée de 60 ans, qui habitait Rochefort, en compagnie de son mari et de sa petite-fille, fit cuire des champignons pour le repas du soir.

Quand on fut à table il n'y eut qu'elle qui mangea des champignons, son mari et sa petite-fille n'en voulurent pas.

Une heure après que cette femme eut dîné, elle fut prise de coliques épouvantables; on fut chercher un médecin qui combattit énergiquement l'empoisonnement et parvint à la sauver.

Mardi dernier, cette malheureuse femme fit de nouveau cuire des champignons qui, comme ceux de dimanche dernier, étaient faux. Empoisonnée de nouveau, elle a succombé après quelques heures de souffrances.

On reste stupéfait en présence de tant d'imprudence et de tant d'entêtement.

(Patriote.)

ANGERS.

Intolérance républicaine, et à propos de quoi, grand Dieu?

On nous signale le fait suivant dont on nous garantit l'authenticité:

Un bon républicain des Justices possède deux vaches bretonnes.

Un habitant du quartier qui n'est pas, lui, républicain, fait demander du lait par sa petite fille.

Réponse de la dame du monsieur républicain:

« Je n'ai du lait que pour ceux qui décorrent leurs maisons le 14 juillet. POUR LES AUTRES JE N'EN AI PAS. »

(Journal de Maine-et-Loire.)

Tentative d'assassinat. — Avant-hier soir, vers neuf heures et demie, dit le Patriote, un malfaiteur, jusqu'ici inconnu, s'est introduit chez M^{me} Durand, épicière, rue Saint-Jacques (pont de Briouneau), à Angers.

Cet individu est entré sous prétexte de demander un verre d'eau-de-vie; M^{me} Durand, n'étant pas débitante, lui refusa, et c'est à ce moment qu'il se jeta sur elle et chercha à l'étrangler en lui frappant la tête sur le sol;

en ce moment, un enfant de 12 ans, qui se trouvait à passer par là, se mit à crier, et l'agresseur prit aussitôt la fuite. La femme Durand reçut les soins de M. le docteur Jalot qui constate que la malade n'est pas en danger.

M. le commissaire central, ainsi que M. le commissaire de police du troisième arrondissement accompagnés de plusieurs agents, se sont immédiatement transportés sur les lieux. La police recherche activement ce malfaiteur.

L'Étoile croit savoir que la police est sur les traces de l'assassin.

POITIERS.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un certain M. Lisch, inspecteur des monuments historiques, venait de découvrir toute une ville gallo-romaine, près Poitiers.

Nous sommes persuadé, dit le Clairon, que M. Lisch n'est pas un malhonnête homme, et qu'il sera le premier à protester contre la découverte que lui attribuent les journaux.

Cette découverte est l'œuvre du R. P. de la Croix, de la société de Jésus, habitant à Poitiers, l'un des plus savants archéologues de ce temps, qui a découvert la ville, qui a dirigé les fouilles, et a consacré à cette entreprise nationale une cinquantaine de mille francs de son patrimoine. Il est vrai, d'ailleurs, que la découverte est merveilleuse. Il y a un temple aussi grand que la Madeleine, des bains publics où rien ne manque, un cirque dont le moindre gradin est parfaitement conservé. Mais ce que nous tenons à établir, et ce que toute une ville pourrait attester, c'est que la découverte de cette merveille appartient, en propre, au R. P. de la Croix, Jésuite.

D'ailleurs, il y a notoriété publique: le récit des fouilles et des découvertes du P. de la Croix a été fait officiellement, en Sorbonne, au congrès des sociétés savantes. La gloire du savant Jésuite ne peut être ni contestée ni revendiquée par nul autre.

NIORT.

Expérience de marche. — Une intéressante expérience de marche a été faite dimanche dernier à Niort par M. Heck, lieutenant au 41^e cuirassiers.

Le but que se proposait cet officier était de se rendre compte de ce qu'on pouvait obtenir, sans préjudice du lendemain, d'un cheval non entraîné.

M. Heck, montant son cheval d'armes, Brave, est parti de Niort à 2 heures 1/2 du matin pour Rochefort, s'y est arrêté deux heures et demie, et était de retour dans la ville à 6 heures 1/2 du soir, c'est-à-dire qu'il a fait 126 kilomètres en 46 heures.

Le lendemain, Brave était monté comme à l'ordinaire et ne présentait aucune trace de fatigue.

Le retour s'était effectué à raison de 14 kilomètres à l'heure.

Le *Moniteur de l'Indre* publie la note suivante concernant le canal de jonction de la Loire à la Garonne:

« Depuis longtemps il est question de la création de ce canal, appelé à rendre les plus grands services à l'industrie de la région du Centre. On sait à quelles nombreuses conférences inter-départementales a donné lieu le projet de tracé. Les départements intéressés ont eu de zélés défenseurs, et comme plusieurs lignes étaient proposées, les discussions ont été fort vives et le tracé définitif chaudement discuté.

« S'inspirant des intérêts généraux, le gouvernement paraît enfin s'être prononcé en faveur du tracé qui donne satisfaction aux légitimes réclamations du Cher et de l'Indre. Voici où en serait la question aujourd'hui:

« Les études sont terminées dans la Creuse, la Haute-Vienne, l'Indre et le Cher. On a renoncé au tracé par la Creuse et la Haute-Vienne à cause des difficultés du terrain. En passant par l'Indre et le Cher, on évitera une foule d'écloues. Le tracé commence au canal de Berry à Saint-Amand; de là il passe à La Celle-Bruère, Rigny, Saint-Baudel et le village de Dampierre, commune de Chézel-Benoît (Cher); Ségry, Menet-Planches, Etrech, Saint-Marcel (Indre), pour aboutir à la Garonne, près de Bordeaux, par l'Île-Jourdain, Montmorillon (Vienne) et Angoulême (Charente). Prises d'eau à Saint-Amand et dans les rivières de l'Indre, de Vienne et de la Charente. Il n'y aurait aucune écluse de Saint-Amand à l'Île-Jourdain, c'est-à-dire sur la moitié du parcours, qui est de 500 kilomètres. »

ASSOCIATION ARTISTIQUE

DES

CONCERTS POPULAIRES D'ANGERS.

Le programme de la saison 1882-1883 (6^e année) des Concerts populaires d'Angers, promet d'être brillant, si nous en jugeons par la communication suivante que l'Association artistique adresse à ses habitués et que nous reproduisons avec plaisir:

Angers, le 9 octobre 1882.

M

L'Association artistique d'Angers va reprendre, pour la sixième fois, la série de ses Concerts. Universellement reconnu aujourd'hui comme le premier de France après les trois ou quatre grands Concerts parisiens, notre orchestre angevin a conquis tous les suffrages.

Après avoir eu l'honneur d'être subventionnés par le Conseil général de Maine-et-Loire qui, le premier, a compris l'importance de notre œuvre, nous avons vu la Chambre et le Sénat s'emouvoir de nos efforts, et voter l'inscription au budget d'un crédit nouveau destiné à subventionner la musique en province. Depuis deux ans, notre Association profite, plus que toute autre, de la générosité de l'État, comme ayant été reconnue la plus méritante. Le Conseil municipal d'Angers n'a pas voulu rester en retard; après avoir considéré sans trop de confiance les résultats pourtant inespérés que nous obtînmes tout d'abord, il a compris que l'intérêt de la cité était réellement en jeu, et que le jour où les hommes intelligents et dévoués qui sont à la tête de notre Association, cesseraient, écourés, les sacrifices considérables qu'ils font chaque année pour assurer l'existence de notre œuvre, non-seulement la population serait privée des Concerts populaires (une distraction saine et

peu coûteuse), mais encore du Théâtre dont l'existence serait sérieusement compromise.

Moyennant 27.000 francs — chiffre que coûtait autrefois l'orchestre (?) du Théâtre — notre Association fournit au Directeur son orchestre qui dépasse le chiffre moyen de 55.000 francs. Depuis cinq ans, nous avons par conséquent offert 137.000 francs environ à MM. les Directeurs de Théâtre qui se sont succédé dans notre ville. Nous croyons avoir mérité la sympathie que le Conseil municipal d'Angers, le Conseil général de Maine-et-Loire et l'État ont bien voulu nous témoigner, et nous ferons tous nos efforts pour en rester dignes.

Comme les années précédentes, nous tiendrons gracieusement des places à la disposition des professeurs et élèves des Ecoles communales, de l'École normale, des chefs de musique et des musiciens des régiments, des professeurs de musique et artistes musiciens qui solliciteront cette faveur.

Des réductions considérables seront accordées aux professeurs et élèves du Lycée, de l'École de médecine et de pharmacie, de l'École des arts et métiers, de l'Université catholique, etc., etc.

Nous rappelons ici que les places de secondes qui, au point de vue acoustique, sont peut-être supérieures aux autres, continuent, grâce à la modicité de leur prix (0 fr. 50), à être accessibles à toutes les bourses.

Ce n'est pas sans un certain plaisir que nous annonçons à nos abonnés et habitués la restauration de la salle du Cirque, dont le besoin se faisait sentir depuis trop longtemps. Les sièges ont été remis à neuf, et une allée centrale permet de gagner facilement sa place.

Notre intention est, cette année, d'imiter l'excellent exemple de M. Padeloup et de donner par ordre chronologique toutes les symphonies de Beethoven, y compris les parties orchestrales de la neuvième.

Comme nouveautés, nous ferons entendre parmi les œuvres anciennes: quelques symphonies de Haydn, Mozart, Schubert et Schumann, non exécutées à Angers, les ouvertures du *Roi Étienne* (Beethoven), de *Manfred* (Schumann), du *Corsaire*, de *Waverley*, du *Roi Lear* (H. Berlioz), etc., etc.; parmi les œuvres nouvelles: *La Jeunesse d'Hercule* (Saint-Saëns), les *Scènes alsaciennes*, des extraits d'*Hérodiade* (Massenet), le prélude et les entr'actes de *Parsifal* (R. Wagner), les *Ouvertures Symphoniques* (Litolff), la suite de la *Korrigane* (Widor), la suite de *Namouna* (Lalo), etc., etc.

Nous aurons l'honneur de recevoir la visite des sommités musicales de notre époque. En effet, M. C. Saint-Saëns, J. Massenet, E. Lalo, V. Joncières, etc., nous ont promis de venir cet hiver à Angers diriger l'exécution d'œuvres nouvelles de leur composition.

Comme virtuoses, nous pouvons dès aujourd'hui annoncer le violoniste Ysaye et le pianiste Thibaud, qui ont eu tous deux un si grand et si légitime succès à nos concerts.

Avec l'excellent concours de la Société Sainte-Cécile, et celui de la brillante troupe que MM. Pellin et Serin, directeurs du Théâtre, ont su réunir cette année, il sera sans doute possible d'exécuter dans son ensemble une grande œuvre musicale, avec soli et chœurs, qui sait, peut-être, la *Damnation de Faust*? Puisse ce désir être réalisé!

Pour le Comité de l'Association artistique d'Angers,
Jules BORDIER.

Dimanche 15 octobre, à 4 h. 1/2, aura lieu le 14^e Concert populaire de l'Association artistique (1^{er} de l'abonnement).

THÉÂTRES.

Direction de MM. G. PELLIN et P. SERIN.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Dès hier soir a eu lieu la seconde représentation de la *Fille du Tambour-Major*.

Notre confrère du *Patriote* signale le grand succès obtenu avant-hier par l'œuvre d'Offenbach, et il ajoute:

« Nous félicitons sincèrement et les artistes et la direction de la façon dont cette pièce a été interprétée et montée.

« C'est un succès auquel on n'était plus habitué à notre malheureux théâtre. »

Demain samedi, pour le 3^e début de M^{me}

Danglade, 4^o dugazon, le *Postillon de Longjumeau*. On terminera par le *Rêve d'un noir*, ballet.

Dimanche, *Faust*.

Angers-Revue dit qu'après la représentation de mardi dernier, composée du *Barbier de Séville*, l'Administration municipale a fait appeler MM. les Directeurs du Théâtre et leur a témoigné toute sa satisfaction.

« Nous sommes heureux, ajoute le même journal, de voir ainsi rendre justice aux résultats obtenus par une Direction honnête et désireuse de bien faire; cela est assez rare pour être remarqué. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 8 octobre 1882.

Versements de 133 déposants (19 nouveaux), 41,225 fr. » c.
Remboursements, 15,389 fr. 77 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert des-Levés.

Faits divers.

Une maladie heureusement assez rare en France, mais dont un manque de surveillance pourrait favoriser la propagation, la trichinose, occasionnée par la consommation de certaines viandes de porc, exerce ses ravages sur l'armée allemande. A l'hôpital militaire de Cologne, on a compté, dans ces derniers temps, 90 soldats atteints de la trichinose. Heureusement, il n'y a pas de décès à craindre, mais les malades ont horriblement souffert, et même après leur sortie de l'hôpital, ils ont ressenti longtemps encore des douleurs. Des mesures énergiques ont été prises par les chefs de corps pour empêcher la propagation de la terrible maladie. Depuis le mois de janvier, 18 porcs ont été refusés par les inspecteurs de l'abattoir, qui y avaient découvert des trichines.

CONSEILS ET RECETTES.

Bouchons imperméables. — Pour rendre les bouchons imperméables, on conseille habituellement de les tremper dans la paraffine fondue ou bien encore dans un mélange de cire et de suif. Ces matières ont des inconvénients qu'il est inutile d'énumérer.

Il faut tremper les bouchons dans une solution de caoutchouc de Para. Le caoutchouc devient liquide à une chaleur de 250 degrés et perd la qualité de se solidifier par refroidissement.

Les bouchons trempés dans cette matière liquéfiée deviennent imperméables et ne communiquent aucune saveur désagréable au liquide contenu dans la bouteille.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

La campagne entreprise contre les écoles sans Dieu a trouvé dans la *Lanterne d'Arlequin* un vigoureux appui. Chaque semaine cette intéressante publication fustige les stupides mécréants qui voudraient effacer de nos cœurs les vieilles et saintes croyances de nos pères. Comme ils sont absolument ridicules, c'est par le ridicule qu'il faut les tuer: c'est une arme dont Arlequin se sert avec esprit et avec un succès qui s'accroît sans cesse.

Sommaire du n^o 81: A nos lecteurs. Protestation. A Dieppe. Les réunions républicaines. Le gendre à papa et son timbre. L'armée française jugée par les Allemands. La France jugée par les étrangers. Une bonne aventure (chanson illustrée). Exploitation de la misère. Le sabbat et la sorcière. Justico de Dieu. Charité bien entendue. L'école laïque.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

ROB LECHAUX **Crosson et Salsopa-**
Rob Lechaux **Roille rouge** concentrés
 et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie
 et régénère le sang.
 Le **ROB LECHAUX** rend la force aux en-
 jeunes filles et aux femmes anémiques, aux
 convalescents et aux vieillards affaiblis.
 Le **ROB LECHAUX** détruit sans retour et sans
 régime toutes les im-
 puretés contenues dans le sang.
 Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, fa-
 prime la constipation, évite les congestions.
 Le **ROB LECHAUX** agit rapidement les
 Glandes, Démangeaisons,
 Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme,
 Rachitisme, Diabète de lait, etc., etc.
GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
 Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire
 sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui
 donne des résultats vraiment surprenants. En voici un
 entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement
 de darts vives qui lui couvraient une partie du corps.
 Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun
 résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob**
Lechaux et de votre **Pommade anti-dar-**
treuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis
 plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.
 NORY, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.
 Le **ROB LECHAUX** est le meilleur recons-
 donner pour réparer les forces des jeunes
 gens affaiblis par les études et des hommes
 épuisés par le travail.
 Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, rem-
 place avantageusement
 l'huile de foie de morue, et peut être donné
 aux plus petits enfants comme aux gran-
 des personnes.
 Envoi gratis d'une brochure, intéressée avec attestat. nombr.
 Le flacon 4 fr., expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre
 mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**,
 Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 165, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabri-
 cant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE**
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris
 pour la perfection qu'il a apportée dans la con-
 struction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs
 pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs
 serrures ont présenté au jury une sécurité incompa-
 rable contre les crocheteurs les plus habiles.
 Nous sommes heureux de porter cette bonne
 nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont
 déjà munies de coffres de la maison Hafner, et
 nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette
 maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter
 encore dans le choix d'un constructeur.
 Nous sommes heureux de porter cette bonne
 nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont
 déjà munies de coffres de la maison Hafner, et
 nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette
 maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter
 encore dans le choix d'un constructeur.
 Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.
 Pour les renseignements, s'adresser au bureau
 du journal, où il y en a toujours en dépôt.
 En dehors du dépôt, un bel album en chromo-
 lithographie est à la disposition des personnes qui
 voudront se rendre compte de la variété et
 de la beauté des Coffres de la Maison **HAFNER**.

L'ART NATIONAL, Etude sur
 l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEU-
 ZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromo-
 lithographies, 20 grandes gravures hors texte
 et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs;
 reliure artistique, 100 francs, payables
 5 francs par tois. — Librairie A. PILON,
 A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue
 de Fleurus, à Paris.

LA GAZETTE D'ANJOU, jour-
 nal artistique, littéraire, illustré (2^e année),
 a repris sa publication à l'ouverture de la
 saison théâtrale.
 Cette année, la Gazette d'Anjou publiera
 les photographies des principaux artistes de
 la troupe.
 Prix du numéro sans photographie, 15
 centimes; avec photographie, 25 centi-
 mes.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des
 enfants, paraissant tous les samedis, sous
 la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.
 Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-
 Pères, Paris.
 Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT
 60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme
 directeur régional, est remplacé à Saumur
 par M. PINEAU, ancien percepteur.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	10 h. 31 matin.	A ANGERS
8 h. 25 —			8 h. 43 matin.
10 h. 15 —			11 h. 14 matin.
1 h. 02 soir.		4 h. 53 soir.	
5 h. 35 —		11 h. 47 —	
7 h. 50 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. — matin.	A SAUMUR
			9 h. 53 matin.
6 h. 15 soir.		3 h. 50 soir.	
12 h. 45 —		10 h. 17 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
 Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	matin (s'arrête à la Postolante)
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte
3 — 32 —	soir, express.
7 — 15 —	soir, omnibus.
10 — 36 —	soir, omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 37 —	soir, express.
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 24 —	soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive
 Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	81 35	81 50	Nord	2010	2010	Obligations		
4 % amortissable	82	82 05	Orléans	1295	1285	Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	233
4 1/2 %	110 20	110 50	Ouest	795	795	Bons de liquid. Ville de Paris	531	530
5 %	116 40	116 50	Compagnie parisienne du Gaz	1600	1600	Obligations communales 1879	438	438
Obligations du Trésor	505	504	Canal de Suez	2715	2720	Obligat. foncières 1879 3 %	441	441
Obligations du Trésor nouvelles	507	507	C. gén. Transatlantique	460	475	Est	369	370
Bons de liq. départementaux	522	522 50				Midi	370	371
Banque de France	5450	5475				Nord	371	371 75
Comptoir d'escompte	1010	1017 50				Orléans	371	371
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1420	1430				Ouest	368	369
Crédit de France	160	165				Paris-Lyon-Méditerranée	370	372
Crédit mobilier		517 50				Paris-Bourbonnais	370	370
Est	762 50	762 50				Canal de Suez	558	560
Paris-Lyon-Méditerranée	1617 50	1636						
Midi	1225	1230						

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON
 A L'AMIABLE,
 Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 17.
 S'adresser, pour traiter, à M. ROUILLE, maçon, rue du Marché-Noir, n° 10, ou au notaire. (535)

Étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
 Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,
 En l'étude de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15,
 Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,
BELLE TERRE EN ANJOU
 NOMMÉE LA
TERRE DE PRINCÉ
 D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querruë et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.
 S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PLAÇAIS. (566)

A VENDRE

Un JARDIN bien affruié
 Situé rue de la Gueule-du-Loup,
 Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.
 S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU
 Toute meublée,
 Située au Chardonnet.
 S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ D'ALBŒUF
 A L'AMIABLE,
 Située commune de Forges,
 et par extension en celle de Denezé.
 Comprendant :
 Maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour les fermiers, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois taillis.
 Le tout en un seul tenant, d'une contenance de 46 hectares 80 ares 75 centiares.
 S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DOUSSAIN, et pour traiter, à M. CALLARD, expert à Montreuil-Bellay. (553)

A VENDRE

OU A LOUER
 PRÉSENTEMENT
MAISONS
 A Beaulieu, commune de Dampierre.
 S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean. (553)

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires,
ATELIER et MATÉRIEL
 De Plombier, Pompier et Chaudronnier.
 Bon outillage.
 S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
UNE MAISON
 Située rue d'Orléans, n° 12.
 S'adresser à M. GIRARD, libraire.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT
MAISON

Fraichement restaurée,
 Rue de la Grise, n° 3.
 S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n° 2.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,
 Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage;
 Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

Manufacture de Pianos et Orgues
 12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
 M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.
 Adresser les demandes au bureau du journal. (570)

AVIS

MM. les Propriétaires de Saint-Florent qui désireraient exploiter les grès qui se trouvent dans leurs champs, sont informés que les Entrepreneurs du Pont sur la Loire leur achèteraient des matériaux propres à l'exécution de la maçonnerie de blocage.
 S'adresser 25, rue Beaurepaire. (567)

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE,
 avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.
 S'adresser au bureau du journal.

EXTRA N°1 de Vichy
 Bouillon instantané
PREMIER
 5 Médailles d'Or, 3 Grands Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
 Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.
 Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR
 Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
 De GLACES nues, encadrées et à vitrage
 POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
 Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
 Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT
 Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**
 Situés rue d'Orléans, à Saumur,
 Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.
 Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les **Marchandises** ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.